

Lettre de rentrée pour les parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Saint-Avé.



Bonjour à tous.

En ce mois de septembre, je vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne rentrée et particulièrement aux nouveaux élèves, nouveaux parents et nouveaux personnels. J'espère que chacun a pu profiter des vacances et retrouve avec joie le chemin de l'école.

Je vous demande d'être attentif à la circulaire de rentrée pour faciliter l'organisation du temps scolaire. Vous y trouverez de nombreux renseignements qui pourront vous être utiles tout au long de l'année.

Le thème retenu par l'équipe enseignante pour cette année scolaire est : « l'art ».

Des projets seront mis en place en lien avec ce thème, dans toutes les classes, tout au long de l'année, avec peut-être un grand spectacle en milieu d'année.

Aujourd'hui, nous accueillons 340 élèves dont 73 bilingues. Ils sont répartis en 15 classes : 11 primaires et 4 maternelles. La répartition des classes a été assurée après réflexion de l'équipe pédagogique. Cette dernière a consacré un temps important pour le faire dans les meilleures conditions. L'organisation va se mettre rapidement en place après un temps d'adaptation nécessaire à tous.

Le fonctionnement de cette structure est assuré par les enseignants et le personnel OGEC. C'est une équipe de 31 adultes qui encadre vos enfants. Le détail vous est indiqué ci-dessous.

N'hésitez pas à venir me rencontrer ou à prendre rendez-vous si vous souhaitez des renseignements ou me faire part d'informations ou de suggestions, je suis à votre disposition.

Je compte aussi sur vous pour répondre favorablement aux diverses demandes des associations pour aider lors des manifestations ou des conseils d'administration. L'école ne peut pas fonctionner sans tous ces bénévoles. **Par avance je remercie celles et ceux qui voudront bien donner un peu de leur temps et prendre des responsabilités.**

À tous, enfants, parents, enseignants, personnels, membres des associations de l'école, je souhaite une bonne année scolaire et une fructueuse coopération et vous remercie de faire bon accueil aux nouveaux arrivants.

Hélène Bellec Champagne
Chef d'établissement





F.I.P

ÉCOLE BILINGUE NOTRE-DAME - SAINT-AVE

Skol an Intron Varia - Santeve

Téléphone : 02-97-60-74-81

saint.ave.ecolenotredame@wanadoo.fr



La feuille d'info des parents.

Diffusée le 1^{er} septembre 2025

**N° 1
2025/2026**

Chers parents,

Voici quelques informations :

1. Calendrier 2025/2026

Rentrée des élèves : lundi 1^{er} septembre 25

Vacances de la Toussaint : du vendredi 17 octobre après la classe, au lundi 3 novembre 25

Vacances de Noël : du vendredi 19 décembre 25, après la classe, au lundi matin 5 janvier 26

Vacances d'hiver : du vendredi 13 février, après la classe, au lundi matin 2 mars 26

Vacances de printemps : du vendredi 10 avril, après la classe, au lundi matin 27 avril 26

Vacances d'été : à partir du vendredi 3 juillet 26, après la classe.

- Les classes vaqueront le vendredi 15 mai 2026 (pont Ascension).

ATTENTION : La journée de la fraternité (les élèves n'auront pas classe) aura lieu le vendredi 5 décembre 2025.

Opération Noël : 13 décembre 2025

Carnaval : 12 mars 2026

Portes ouvertes : 27 mars 2026

Kermesse : 26 juin 2026

Spectacle des élèves en mars (date à confirmer avec une réservation de salle)

La journée de la rencontre aura lieu le lundi 22 septembre. Si vous souhaitez accompagner les élèves e la classe de votre enfant durant cette journée, vous êtes les bienvenus. Les enseignants vous solliciteront début septembre.

2. Horaires :

Suite à un sondage réalisé en juin 2025, de nouveaux horaires ont été validés. Nous nous réservons toutefois, le droit de faire des ajustements en cas de nécessité absolue pour faire face à un souci que nous n'aurions pas anticipé.

Nouveaux horaires (identiques sur les deux sites) :

Matin : 8 h 25 à 11 h 50

Après-midi : 13 h 25 à 16 h 30 (15 h 30 le vendredi)

⇒ La garderie est payante de 7 h 30 à 8 h 15 et de 16 h 45 à 18 h 45 (à partir de 16 h 30 le vendredi). Nous établirons lors de la pré-rentrée le calendrier des temps d'APC du vendredi.

L'accueil dans les classes se fait à partir de **8 h 15** et sur la cour à partir de **13 h 15**.

L'accueil se fait dans les classes 10 minutes avant le début de la classe. Avant cette heure, les élèves sont conduits en garderie ou sont sous la responsabilité des parents à l'extérieur de l'école.

- ⇒ Les élèves arrivant avant 8 h 15 doivent être obligatoirement conduits à la garderie. Pas d'attente possible, seul, sur la cour ou sur le parking de Kerozer.
- ⇒ ATTENTION, si un élève arrive exceptionnellement en retard à Kerozer, il doit frapper à la porte des classes de Laurence ou Jean-Pierre et entrer seul discrètement pour rejoindre son groupe. → **Pas d'entrée possible par le hall pour les retardataires.**

La classe commence à 8 h 25 en primaire ET en maternelle. Merci à chacun de bien vouloir respecter ces horaires. Une arrivée tardive pénalise l'élève qui arrive en retard mais aussi toute la classe lors de son accueil.

3. Garderie

Les tarifs de la garderie → 2.40 € de l'heure fractionnable en ¼ d'heures (0.60 € par ¼ d'heure).

La garderie est ouverte (sur les deux sites) de 7 h 30 à 8 h 15 et de 16 h 45 à 18 h 45. (**Attention, merci de bien respecter l'horaire de fin de garderie, les personnels terminent aussi à 18 h 45, tout dépassement horaire donne lieu à des heures supplémentaires qui vous seront facturées.**)

Le soir les élèves du CE1 au CM2 bénéficient d'un temps d'étude (pour les CP à partir du mois de janvier).

Il est demandé aux familles de prévoir le goûter pour les enfants qui restent à la garderie/étude de la PS au CM2.

Nous vous rappelons que le coût de la garderie est calculé au ¼ d'heure et que tout ¼ d'heure commencé est dû. La facturation sera mensuelle et prélevée le 10 du mois suivant avec les frais de scolarité.

- ⇒ Le pointage se fait à partir du scan d'un code barre au nom de l'enfant. Le récapitulatif par mois ne se fait plus manuellement, ce qui permet d'éviter les erreurs de pointage. Si toutefois, vous notez des erreurs, merci d'en faire part à Sandrine au secrétariat.

La garderie est payante (sur les deux sites) de 7 h 30 à 8 h 15 et de 16 h 45 (16 h 30 le vendredi) à 18 h 45 (majoration après 18 h 45 = 5 € le ¼ d'heure).

4. Secrétariat

Le secrétariat est ouvert sur les horaires scolaires et jusqu'à 16 h 30 le soir.

ATTENTION, le site de Kerozer ne possède pas de secrétariat, chaque appel est reçu par un enseignant et a donc de l'incidence sur le fonctionnement de la classe. Merci de bien vouloir n'appeler qu'en cas de nécessité et de limiter la durée de votre appel sur ce site ou d'appeler avant la classe pour signaler les absences. Tel Kerozer 02 97 44 69 37 en cas d'urgence uniquement

Les absences sont à signaler de préférence au secrétariat du site de la rue du Général de Gaulle :

02 97 60 74 81 ou par mail saint.ave.ecolenotredame@wanadoo.fr



5. Restauration et pause méridienne

Le service de cantine est assuré par la mairie de Saint-Avé. Les enfants sont inscrits auprès de l'espace famille. Le coût du repas est calculé en fonction du quotient familial pour les familles avéennes. Les enfants sont accompagnés par le personnel de l'école et celui de Vannes Relais. Vous devez impérativement compléter un dossier et le retourner à l'espace famille pour l'inscription. Les inscriptions se font sur le portail famille uniquement.

ATTENTION, en cas de modification, n'oubliez pas de prévenir l'espace famille MAIS aussi les enseignants. En effet, nous recevons les cadenciers avec les inscriptions le lundi pour la semaine entière. Un changement de dernière minute ne nous est donc pas transmis.

6. Accueil des élèves

Le matin : Les classes sont ouvertes à 8 h 15. **Tout élève qui arrive avant cette heure doit se rendre à la garderie.** Les élèves sont accueillis à la descente des cars scolaires entre 8 h 15 et 8 h 25 puis conduits à leur classe par du personnel de l'école.

Les enfants qui déjeunent à la maison **ne sont autorisés à revenir sur la cour que 10 minutes avant le début de la classe (soit à partir de 13 h 15).**

7. Facturation

Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif des frais de scolarité pour l'année. Tous les frais sont regroupés en une seule ligne : RETRIBUTION ou SCOLARITE. L'OGEC a décidé de fixer la participation mensuelle des familles à 31.30 € pendant 10 mois.

Ensuite, il vous est demandé une participation pour les activités diverses proposées sur temps scolaire de 2.00 € : cinéma, activités sportives, marionnettes, sortie à la ferme, visite de musée etc.

Depuis septembre 2020, nous avons choisi de mettre en place des séances d'anglais pour toutes les classes avec l'association « Fizz ». Chaque enfant bénéficiera de 12 séances par an avec une intervenante anglophone en plus des séances réalisées par les enseignants. Le coût de la prestation par enfant est de 25 €. L'APEL prend en charge 8 € par élève, 17 € (1.70 € par mois) seront donc facturés aux familles (ce qui fait un coût de revient de 1.41 € par séance à la charge des familles).

L'OGEC a fixé le tarif unique de 2.40 € de l'heure pour la garderie (toujours fractionnable en ¼ d'heure).

Vous trouverez aussi, ci-joint, la fiche pour choisir le **tarif de solidarité** si vous le souhaitez. Par avance merci aux familles qui le feront.

Toutes les factures vous seront envoyées par mail (ainsi que la FIP). Il faut donc bien vérifier dans la fiche de renseignements que nous avons la bonne adresse mail. Il nous est possible d'inscrire deux adresses par enfant.

Merci de nous signaler au plus vite les erreurs éventuelles.

Tarifs de la scolarité pour 25/26 (par mois sur 10 mois) :

A noter : pour les sorties et animations et activités, il ne sera pas réclamé de participation supplémentaires.

Les activités sont financées par la participation municipale et le montant de la colonne activités.

Réduction de 30 % de la scolarité pour le 3^{ème} enfant, de 75 % pour le 4^{ème} et gratuité pour le 5^{ème}.

2025/2026	par élève
scolarité/mois	31,30 €
activités /mois	2,00 €
anglais/mois	1,70 €
total par mois	35,00 €
Supplément/mois h commune**	2,50 €
Hors St-AVE	37,50 €

**Un supplément par mois de 2.50 € sera facturé aux élèves non avéens. Si la mairie de la commune d'origine verse une subvention, la somme sera remboursée en fin d'année.

Si vous rencontrez des difficultés, passagères ou non, pour le paiement de ces frais, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec le chef d'établissement (en toute discrétion).

8. Contrat de scolarisation

La législation concernant le contrat de scolarisation a évolué. Il vous faut désormais signer ce contrat tous les ans (et non plus à l'inscription comme nous le faisons jusqu'ici). Vous trouverez dans le dossier de rentrée des élèves (un par élève) un contrat annuel à signer.

Ce contrat stipule que vous avez pris connaissance

- Du projet éducatif de l'école, il se trouve à la page 2 de l'agenda des élèves de primaire et sur le site de l'école : <http://saint-ave-ecolenotredame.fr/projet-educatif-de-lecole/> ; (annexe 1)
- Du règlement intérieur*, il se trouve à la page 3 de l'agenda des élèves de primaire et sur le site de l'école : <http://saint-ave-ecolenotredame.fr/le-reglement-interieur/> ; (annexe 2)

* Attention, mise en place des nouveaux horaires en septembre 2025, spécifiés uniquement sur la version du site de l'école.

- Des tarifs de la scolarité pour l'année (au paragraphe 7 de cette FIP) et sur le site (annexe 3)
- De la charte éducative de la confiance, sur le site de l'école (annexe 4)

Merci de bien vouloir rapporter ce document rempli et signé à l'enseignant de la classe de votre enfant (un par élève).

9. Assurance « individuelle accident »

L'école est en formule globale pour l'assurance des élèves en individuelle accident. Aussi je vous informe que **vous n'avez pas besoin de souscrire une assurance scolaire** pour vos enfants pour l'année 2025/2026. Tous les élèves seront assurés par l'école à la Mutuelle Saint-Christophe, sans supplément en facturation. En cas d'accident en dehors des heures scolaires, vous trouverez la marche à suivre sur le flyer de la MSC, sur le site de l'école. <http://saint-ave-ecolenotredame.fr/publicdata/MSC%20lettre%20de%20renree%202024%20parents.pdf>
Si vous souhaitez cependant continuer à garder votre assurance, sachez que vous le pouvez mais les remboursements ne se feront pas en double, ils s'additionneront dans la limite de la dépense.

10. Fiche de renseignements

Afin de tenir à jour les registres de l'école, nous vous demandons de corriger et de compléter la fiche de renseignements avec la plus grande attention et de la **retourner le plus vite possible** à l'école. *Celle-ci doit être **signée par les 2 parents***. En cas de situation d'urgence elle nous est nécessaire.

Merci de bien vouloir corriger en rouge s'il y a des changements dans la fiche pré-remplie.

Ne pas oublier de compléter et cocher l'autorisation de photographier ou filmer votre enfant.

Merci de bien vouloir nous informer de tout changement de situation en cours d'année (domicile, téléphone, adresse mail...). Attention, les envois de documents se feront par mail, merci de bien vérifier les adresses.

11. Agenda scolaire

Les élèves du CP au CM2 vont recevoir un agenda personnalisé de l'école. Vous y trouverez, outre l'agenda classique, le projet éducatif, les règlements, l'autorisation de sortie pour les élèves de Kerozer, des demandes de rendez-vous, des billets d'absences et le contrat de vie scolaire.

Merci de bien vouloir signer les documents de cet agenda et de remplir la page renseignements généraux.

Vous y trouverez aussi en dernière page, le calendrier des manifestations prévues par les diverses associations de l'école.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques pour l'amélioration de cet outil pour les années à venir.

12. Autorisation de prises de photos dans le cadre scolaire

Sauf avis contraire de votre part dans la fiche de renseignements, vous nous permettez la prise de photo de votre enfant avec ses camarades (nous ne diffuserons pas de photographies d'enfants seuls) pour affichage à l'école, sur le site de l'école, sur les réseaux sociaux (page Facebook ou compte Instagram de l'école), ou à le filmer avec ses camarades dans le cadre des activités pédagogiques.

Le site de l'école sur <http://www.saint-ave-ecolenotredame.fr>

La page Facebook : www.facebook.com/Ecole-Notre-Dame-Saint-Ave

Instagram : https://www.instagram.com/ecole_notre_dame_saint_ave/

13. Les 4 associations de l'école

L'O. G. E. C. (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique).

Cette association, loi 1901, constitue le support juridique de l'école. Elle gère l'établissement, en étroite collaboration avec le Chef d'Établissement. Son président est Monsieur Philippe CABEL. L'association organise la kermesse pour financer les investissements immobiliers.

L'A. P. E. L (l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre).



Cette association représente les parents auprès de l'école, des instances de l'Enseignement Catholique et de divers partenaires.

Elle est partie prenante de la vie de l'école en y apportant son aide concrète, en participant à la réflexion éducative et en organisant quelques manifestations (vente de gâteaux et viennoiseries, repas, animation de Noël...). Toutes ces activités ont pour but d'améliorer le bien-être des enfants (sorties scolaires, anglais, achat de livres...). La présidente de l'A.P.E.L est Madame Laëtitia LE GAC. Un bulletin d'adhésion vous sera distribué au cours du mois de septembre, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe en place. Son assemblée générale aura lieu le 9 octobre à 20 h.

DIVASKELL (l'Association des Parents d'Élèves de la filière bilingue)

Cette association représente les parents de la filière bilingue auprès de l'école, des instances de l'Enseignement Catholique et de divers partenaires. Tout comme l'A.P.E.L, elle organise des manifestations et prend part à la vie de l'école. La présidente de l'association est Madame Gwénaëlle JAMBOU. Son assemblée générale aura lieu le 9 octobre à 20 h.

L'A.E.P (Association d'Éducation Populaire = le propriétaire de l'école)

Elle assure l'entretien des bâtiments scolaires. Son président est Monsieur Fabrice JACOB.

⇒ **Vous souhaitez vous investir, donner un peu de votre temps au service de l'école, rejoignez l'une ou l'autre des associations. N'hésitez pas, vous serez les bienvenus. (Renseignements au secrétariat).**

14. Pastorale

Si la catéchèse est assurée à l'école par les enseignants, je vous invite à prendre contact avec la paroisse qui organise les parcours et la préparation aux sacrements.

On se réinscrit tous les ans et il n'est jamais trop tard pour commencer.

N'hésitez pas à prendre contact avec Babeth, l'animatrice en Pastorale de la Paroisse de Saint-Avé. Pour plus de renseignements. (06.66.98.78.21) babeth.moal@laposte.net



Le pardon de l'enseignement catholique du Morbihan aura lieu le dimanche 5 octobre à Sainte Anne d'Auray. Tous les membres des communautés éducatives sont cordialement invités à y participer. Vous recevrez les horaires et les informations sur l'organisation début septembre.

15. Réunion de classe et mails

Vous pourrez contacter les enseignants de la classe de votre enfant via l'adresse mail de la classe qui vous sera communiquée en ce début d'année par l'enseignant.

Merci d'envoyer un mail à l'adresse donnée par l'enseignant afin que vous puissiez être rajouté dans la liste de diffusion.

Attention, toutes les informations ne peuvent pas transiter par ces boîtes mails des classes car les enseignants ne les consulteront pas en temps réel (ils sont en classe).

Quelques règles d'utilisation de ces adresses :

- Les absences sont à signaler au secrétariat (possibilité par mail) et non pas à l'enseignant.
- Sur les mails des classes, tout ce qui est du ressort de l'information d'un souci ou d'une particularité d'un élève à condition de prévenir au moins trois jours avant (par exemple, rendez-vous chez un spécialiste jour et heure).
- **Ne pas attendre une réponse immédiate (et surtout pas en dehors des jours d'école).**
- Pas de communication urgente sur le mail de la classe pour la journée en cours (les enseignants sont en classe et ne peuvent pas lire les mails).

⇒ **ATTENTION, il n'est pas nécessaire d'envoyer un mail pour les soucis matériels qui peuvent attendre le lendemain matin (oubli d'un vêtement par exemple).**

Les demandes de rendez-vous et les absences sont à signaler via l'agenda pour les primaires.

Comme chaque année, les enseignants vous proposent d'assister à une réunion d'information durant laquelle ils vous exposeront le déroulement de l'année, les activités prévues, les méthodes de travail etc. Cette réunion est importante pour le suivi de la scolarité de votre enfant. Vous trouverez ci-dessous le calendrier de toutes les réunions de l'école.

Les réunions sont regroupées sur une même soirée pour plusieurs classes. Elles débuteront par un temps en commun d'informations diverses sur l'organisation et le fonctionnement de l'école.

Les réunions commenceront à 17 h 30 par un temps collectif d'informations générales et se poursuivront par un temps dans la classe de votre enfant.

Les dates retenues sont :

- Jeudi 18 septembre → classes de Jean-Pierre, Anne-Françoise et Lydie (Kerozer)
- Jeudi 25 septembre → Classes de Anne-Laure/Elodie, Karine, Marie-José et Carole (site De Gaulle)
- Lundi 22 septembre → Classes de Sylvie, Annaïck, Marie-Pierre et Maud (site De Gaulle)
- Jeudi 2 octobre → Classes de Laurence, Anne, Maryse, Catherine / Marjorie (Kerozer)

⇒ Certaines familles seront concernées par 2 classes ayant leur réunion le même soir. Vous pourrez vous « partager » entre les deux classes ou, si vous le préférez, vous demanderez un rendez-vous à l'enseignant un autre soir.

16. Le goûter à l'école

Suivant les préconisations des services de santé, le goûter du matin n'est pas nécessaire. Nous incitons les enfants à prendre un bon petit déjeuner le matin et à ne pas apporter de goûter.

Seuls les élèves restant à l'étude ou à la garderie le soir peuvent en prévoir un pour après la classe.

Les élèves restant à la garderie le soir doivent donc prévoir un goûter et une gourde.

17. Organisation de l'école

Chef d'établissement

Hélène Bellec Champagne

Secrétaire Comptable

Sandrine Thomas

Ouvrier d'entretien

Sylvain Plessis

Filière bilingue :

PS/MS/GS	Karine Belz	ASEM Nathalie Baudet (matin)	Véronique Trébossen (après-midi)
CP/CE1	Sylvie Conan		
CE1/CE2	Jean-Pierre Le Pouëzard		
CM1/CM2	Anne-Françoise Dano		

Filière monolingue

PS1/PS2	Anne-Laure Le Guen et Elodie Merlet (à ½ temps)	ASEM Chantal Gougaud
PS2/MS	Marie-José Joué	ASEM Françoise Guéguen
GS	Carole Thomas	ASEM Brigitte Guégan / Ayse Senkal
CP	Annaïck Touffait	
CE1	Marie-Pierre Guehenneux	
CE2	Maud Pelage	

Site de Kerozer

CE2	Lydie Rochedreux
CM1/CM2	Catherine Le Jallé et Marjorie Pisigo (à ½ temps)
CM1/CM2	Maryse Bellec
CM1/CM2	Laurence Morio
CM1/CM2	Anne Duhamel

Enseignante spécialisée : Aline Juhel

18. Mesures de sécurité dans les établissements scolaires

Suite aux consignes ministérielles, un certain nombre de mesures sont à mettre en œuvre dans les établissements scolaires :

- Constitution d'un annuaire académique d'alerte (téléphone portable des chefs d'établissement)
- Mise à jour du PPMS (plan particulier de mise en sécurité)
- Organisation d'exercices PPMS 3 fois par an (incendie, intrusion, confinement)
- Eviter les attroupements aux abords des entrées et sorties d'école
- Signaler tout comportement ou objet suspect

C'est pourquoi, les portails de l'école seront toujours fermés à clef sur le temps scolaire.

Les exercices PPMS seront organisés durant l'année scolaire sur les deux sites.



Les portails donnant accès à l'école seront ouverts de **7 h 30 à 8 h 25, de 11 h 50 à 13 h 25 et de 16 h 30 à 18 h 45 (16 h 30 le vendredi)**. En dehors de ces horaires, il faut passer par le portail donnant sur la rue Châteaubriand (interphone), pour le site de Gaulle et par les classes de Jean-Pierre ou Laurence sur le site de Kerozer → Il est important de bien respecter les horaires pour **ne pas déranger les élèves** sur le temps de classe.

19. Des équipes « bien-être »

Afin de maintenir un climat scolaire serein et pour lutter contre les situations d'intimidation, les enseignants et personnels se sont formés à la MPP (méthode de préoccupation partagée).

La méthode de « la préoccupation partagée » améliore le climat scolaire d'un établissement en agissant directement sur la qualité des relations. Le sentiment de confiance est, en effet, au cœur du dispositif. L'adulte n'adopte jamais à l'égard des intimidateurs une attitude soupçonneuse. Il leur fait tout au contraire confiance pour qu'ils recherchent et trouvent eux-mêmes une solution au problème dont ils sont, pour l'essentiel, à l'origine. La méthode favorise ainsi le développement de l'empathie et place les intimidateurs dans une position de réparation du problème qu'ils ont créé.

Des entretiens sont discrètement menés par une « équipe bien-être » auprès de la victime, de la famille et des intimidateurs. Il s'agit d'entourer la victime et de briser l'effet de groupe. La méthode est adaptée à la plupart des situations (surnoms, moqueries, mises à l'écart, etc.).

Si votre enfant rencontre un souci d'intimidation durant l'année, n'hésitez pas à alerter son enseignant afin que nous puissions au plus vite stopper le processus.

20. Diffusion de la feuille d'info des familles (F.I.P)

Cette première lettre est diffusée en version papier aux familles pour lesquelles nous ne possédons pas le mail. Merci de bien vouloir vérifier sur la fiche de renseignements, cadre en haut à droite, l'exactitude de votre(vos) adresse(s) mail(s).

Si vous n'avez pas reçu cette info par mail, merci d'envoyer un message à l'adresse de l'école : saint.ave.ecolenotredame@wanadoo.fr avec en objet F.I.P, précisez le nom, le prénom et la classe de votre enfant et vous recevrez l'info-familles en retour.

Attention si vous avez changé d'adresse courriel, n'oubliez-pas de le signaler.

Consultez les informations sur la vie de l'école sur <http://www.saint-ave-ecolenotredame.fr>

Suivez-nous sur la page Facebook : www.facebook.com/Ecole-Notre-Dame-Saint-Ave

ou sur Instagram : https://www.instagram.com/ecole_notre_dame_saint_ave/

Mot de passe pour l'accès réservé aux familles sur le site de l'école : **NDSA**

21. Pour bien commencer l'année :

Un petit rappel pour que les enfants commencent bien l'année. En effet, nous nous apercevons que parfois certains enfants sont fatigués en classe. Il est vrai qu'ils sont constamment sollicités et qu'une journée d'école demande beaucoup d'énergie. Aussi n'oublions pas qu'il est conseillé de :

- Prendre un bon petit-déjeuner
- Avoir un temps de sommeil suffisant (en lien avec l'âge de l'enfant)
- Limiter le temps devant les écrans

Hélène Bellec Champagne, Chef d'Établissement

Bonne rentrée à tous.

Bonne année scolaire à tous les élèves.

Bienvenue aux nouvelles familles.

Papiers à rapporter au plus vite

- Fiche de renseignements (bleue)
- Contrat de scolarisation (blanc)
- Choix du tarif de solidarité pour les aînés